

PROCÈS-VERBAL

**Réunion régulière de la Régie du parc régional Massawippi
à la salle
du conseil de ville de Ste-Catherine-de-Hatley
le 11 février 2010 à 13 h 30.**

Sous la présidence de Pierre A. Levac,

Sont présents :

M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
Mme Liane Breton d.g.	Canton de Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley

Absences : M. Jacques de Léséleuc, maire Hatley
M. Alec van Zuiden, maire Ayer's Cliff
M. Léonard Castagner, d.g. North Hatley
Mme Ghislaine Poulin Doherty, d.g. Ayer's Cliff
M. Roland Gascon, d.g. Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2009
4. Suites au procès-verbal du 11 décembre 2009
5. Période de questions des visiteurs
6. Demande d'emprunt temporaire Caisse populaire Desjardins
7. Mandat professionnel - firme comptable
8. Comptes payables sur marge de crédit temporaire
9. Correspondance
10. Divers
11. Prochaine assemblée
12. Fermeture de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est dirigée par le président et celui-ci ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 14 h 10.

10-02-11.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté en laissant le point « *Divers* » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-11.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2009 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-11.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2009

Aucune suite

10-02-11.05

PÉRIODE DE QUESTION DES VISITEURS

Aucun visiteur

10-02-11.06

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

ATTENDU QUE la régie intermunicipale du parc régional Massawippi souhaite procéder à la réalisation des travaux de réfection du barrage Massawippi;

ATTENDU QUE pour l'exécution des ces travaux, la Régie a adopté le Règlement n° 2 décrétant un emprunt de 740 000 \$ et une dépense de 740 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du barrage Massawippi;

ATTENDU QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'une demande d'emprunt temporaire a déjà été faite avec la banque CIBC d'Ayer's Cliff en 2009 et qu'il y a lieu de fermer ce compte d'emprunt temporaire;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU D'autoriser un emprunt temporaire à la Caisse populaire de l'Est d'un maximum de 740 000 \$ aux fins des présentes et d'autoriser le président et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Régie les documents afférents au dit emprunt temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-11.07

MANDAT PROFESSIONNEL – FIRME COMPTABLE

ATTENDU QUE la régie intermunicipale du parc régional Massawippi doit procéder à la réalisation des états financiers 2009 par une firme comptable reconnue;

ATTENDU QUE par les années passées, le groupe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. était la firme comptable pour la Régie;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

ET RÉSOLU D'autoriser la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L à produire les états financiers 2009 de la régie intermunicipale du parc régional Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-11.08

**COMPTES PAYABLES
SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
BPR-Énergie inc.	19 950,66 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE A. LEVAC**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 12 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-11.09

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

10-02-11.10

DIVERS - ACHAT DES BOUÉES POUR LE LAC MASSAWIPPI

ATTENDU QUE la régie intermunicipale du parc régional Massawippi doit procéder à l'achat de bouées pour le lac Massawippi;

ATTENDU QUE Monsieur Serge Caron se propose à faire l'achat;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU D'autoriser Monsieur Serge Caron, directeur général de Ste-Catherine-de-Hatley de procéder à l'achat de six (6) bouées pour le lac Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les deux (2) organismes soit l'Association de la protection du lac Massawippi et l'Association des plaisanciers du lac Massawippi recevront dans les prochaines semaines une lettre leur indiquant que des bouées seront installées afin de mieux centraliser les activités nautiques et par le fait même de faire en sorte que le respect de ces activités nautiques mieux supervisées est souhaitable afin d'assurer la pérennité desdites activités nautiques.

Les directrices générales et directeurs généraux de la Régie se pencheront en 2010 sur les tâches à établir pour une ou un futur coordonnateur de la Régie.

10-02-11.11

PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée se déroulera le 8 avril 2010 à 13 h 30 au bureau municipal de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-11.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Michael Page propose la fermeture de l'assemblée à 14 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Pierre A. Levac, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Pierre A. Levac
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière